

Questions orales

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LA TRANSACTION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais poser au ministre une question supplémentaire qui fait suite aux questions que j'ai posées hier au sujet de cette transaction. J'ai cité un article du *Globe and Mail* selon lequel M. Hopper aurait déclaré que le gouvernement n'a joué aucun rôle dans le choix de la société à acheter ni dans l'établissement du prix de ce rachat. Il a ensuite ajouté que la société Petro-Canada était sérieusement endettée et qu'il préférerait que le gouvernement du Canada se charge de financer la totalité du rachat. Étant donné que le gouvernement a laissé à l'administration de Petro-Canada le soin de conduire les négociations—il est clair que Petro-Canada ne joue pas avec son propre argent mais avec celui des contribuables canadiens—il me paraît logique que celui qui paye la note doive s'intéresser davantage aux négociations, et je parle naturellement du ministre.

Le ministre a-t-il demandé un rapport d'évaluation circonstancié avant que le cabinet prenne sa décision—si tant est que le cabinet ait pris une décision? Quelle était l'échelle des valeurs mise en lumière par le rapport et quel était dans cette échelle le prix jugé acceptable par les auteurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, voilà une question plutôt longue, mais j'essaierai d'y répondre brièvement. Pour ce qui est des relations que j'entretiens avec les dirigeants des organismes de la Couronne, je dirai que j'ai suffisamment confiance dans les personnes qui ont été nommées pour servir le Canada pour ne pas m'imaginer qu'elles puissent recourir à des pratiques fautives ou illicites.

Une voix: Il n'a pas été question de cela.

M. Lalonde: Je pense qu'il serait abusif de demander tous les jours à ces dirigeants d'organismes s'ils ont mal agi la semaine d'avant.

Une voix: Il n'a pas été question de cela.

M. Lalonde: Pour répondre à l'autre question du député, il est vrai que ce n'est pas le gouvernement qui a choisi la société à acheter. Toutefois, comme je l'ai dit le jeudi soir, 24 heures avant le rachat, le gouvernement a approuvé le projet de rachat et a fixé un plafond au prix d'achat. Le président de Petro-Canada et ses agents ont négocié en fonction de ces limites. Ils ont respecté la décision du cabinet et celle du rachat de Petrofina par Petro-Canada. Le prix d'achat a été établi d'après des études approfondies qu'ont effectuées des experts-conseils indépendants dont Petro-Canada s'était assuré les services. Soit dit en passant, je signale au député que l'avocat qui conseillait Petro-Canada dans le cadre de ces négociations n'était autre que l'ancien chef de la Commission des valeurs de l'Ontario.

● (1420)

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, nous avons vu ce que produisait le cru Lalonde. Il a dit que je calomniais les gens en

faisant des sous-entendus. Mais c'est lui qui me noircit ou qui fait des sous-entendus sur ce que j'ai dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le député est susceptible.

M. Paproski: Même Johnston rit.

M. Wilson: Rien dans la question que j'ai posée ne laisse sous-entendre que le directeur de Petro-Canada s'est mal conduit. Ce qui m'intéresse c'est de savoir qui est responsable de cette transaction de Petro-Canada ou du ministre. Qui va payer la note? J'ai une question toute simple. Avant de procéder à cette acquisition, la direction de Petro-Canada a-t-elle prévenu le gouvernement qu'elle ne serait pas en mesure de la financer à même ses propres ressources et qu'elle souhaitait que le gouvernement finance tout le montant de la transaction au moyen d'une taxe sur l'essence et le mazout?

M. Lalonde: Madame le Président, nous connaissons l'attitude du parti conservateur à l'endroit de Petro-Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Mon honorable collègue trouvera peut-être intéressant d'apprendre qu'un associé principal de la firme Dominion Securities Ltd. a déclaré le week-end dernier à la télévision que le prix payé par Petro-Canada était équitable pour les deux parties.

M. Clark: Vous avez peur de répondre à la question?

M. Lalonde: Je suggère à mon honorable collègue de consulter ses anciens associés qui sauront l'informer.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Quant aux discussions au sein du cabinet, le gouvernement a annoncé dans son budget que les acquisitions seraient financées au moyen d'une taxe spéciale de participation canadienne.

Une voix: Qui est l'auteur de cette disposition?

M. Lalonde: Au cours des discussions qui ont eu lieu ce jeudi-là avec le président de Petro-Canada, il a été question que nous puissions avoir à financer cette acquisition au moyen de la taxe spéciale de participation canadienne. Quant au montant exact de la transaction et à la façon de réunir ce montant, il appartenait au cabinet d'en discuter plus à fond et d'en décider, comme il se doit.

M. Nielsen: Voilà une bien piètre réponse.

L'ACQUISITION DE PETROFINA—LE FINANCEMENT À MÊME LE TRÉSOR PUBLIC

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans ses déclarations au sujet de l'acquisition de Petrofina, M. Hopper a dit clairement aux interviewers qu'il comptait exclusivement sur le gouvernement pour en assumer les frais à même le Trésor public.